

## Rapport sur les mémoires de mai 2018

# Rapport sur les mémoires de mai 2018 – Rapport général

## Seuils d'attribution des notes finales

<b>Note finale :</b>	E	D	C	B	A
<b>Gamme de notes :</b>	0 – 6	7 – 13	14 – 20	21 – 26	27 – 34

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les rapports pédagogiques de mai 2018 sur les matières spécifiques du mémoire. Lorsqu'il n'existe pas de rapports pédagogiques sur les matières spécifiques du mémoire (par exemple, dans le cas des matières pour lesquelles le nombre de candidats est trop petit pour fournir un retour d'information constructif sans identifier un établissement ou un élève), le présent rapport sert de document d'orientation résumant les points essentiels et les problèmes observés par les examinateurs principaux chargés des mémoires dans l'ensemble des matières.

## Rappels importants

### Site Web consacré au mémoire

Il est rappelé aux établissements scolaires que des mises à jour et des clarifications sont régulièrement apportées au site Web consacré au mémoire. Par conséquent, il incombe aux établissements qui choisissent de télécharger des sections du guide et de les enregistrer au format PDF de s'assurer qu'ils utilisent la version la plus récente. Afin de consulter en tout temps le contenu exact et le plus récent, il est recommandé aux établissements d'utiliser le guide au format HTML comme document de référence.

### Rapports pédagogiques sur les mémoires et travaux d'élèves évalués

Les rapports pédagogiques sur le mémoire seront renouvelés tous les trois ans. La prochaine série de rapports pédagogiques sera produite après la session de mai 2021. Si de nouvelles approches et, par conséquent, de nouvelles directives devaient voir le jour au cours de la période intermédiaire, des mises à jour du rapport sur le mémoire seront publiées. Ces dernières devront être lues en entier conjointement avec le rapport pédagogique complet le plus récent pour cette session. Étant donné que la tâche du mémoire reste inchangée, les rapports pédagogiques ne sont pas produits après chaque session.

Après la clôture de la session de mai (15 septembre), les exemples disponibles sur le site Web consacré au mémoire seront renouvelés et enrichis dans la mesure du possible.

## Rendre les travaux anonymes

Les identifiants personnels ne doivent pas être inclus dans les travaux présentés par les élèves. Le code personnel du candidat (par exemple, sj340) peut être utilisé, puisque celui-ci est indéchiffrable hormis pour le personnel de l'établissement de l'élève. Les superviseurs doivent prendre soin de ne pas mentionner le nom de l'élève dans leurs commentaires ; ils doivent plutôt utiliser « l'élève » ou les initiales de ce dernier. De même, les élèves ne doivent pas mentionner le nom de leur superviseur (ou d'un autre membre du personnel) dans leurs réflexions ou dans leurs remerciements. Les remerciements formulés par l'élève ne doivent contenir aucun renseignement permettant d'identifier l'établissement ou son emplacement.

## Langue d'usage

Toutes les composantes du mémoire envoyées (mémoire et formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire*) doivent être rédigées dans la même langue que celle dans laquelle le mémoire est inscrit. Par exemple, un mémoire en histoire présenté en français doit entièrement (mémoire et formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire*) être rédigé en français. De même, les mémoires en espagnol A doivent entièrement être rédigés en espagnol, tandis que les mémoires en arabe B doivent entièrement être rédigés en arabe. Cette exigence est conforme à l'article 10.3 du *Règlement général du Programme du diplôme*. Un formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* rédigé dans une autre langue recevrait la note de 0 pour le critère E. Il est rappelé aux établissements qu'il leur incombe de vérifier que le mémoire et le formulaire à l'appui corrects sont chargés pour chaque candidat et que ces deux documents sont pertinents et clairement visibles. Les modifications apportées aux chargements pour cause d'erreurs relevées par l'établissement ne seront acceptées que si elles sont antérieures à la publication des résultats pour la session en question. Les cas de mauvaise administration résultant d'erreurs de chargement et décelés après la publication des résultats ne peuvent être rectifiés et pris en compte dans la recorection.

## Formulaires *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* pour les matières du groupe Acquisition de langues

Comme indiqué précédemment, le mémoire et le formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* doivent être rédigés dans la même langue. L'exigence selon laquelle l'élève doit avoir une connaissance suffisante de la langue avant d'entreprendre un mémoire dans cette langue d'usage s'applique également au formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire*. Les établissements doivent tenir compte des exigences et des consignes relatives au formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* lorsqu'ils conseillent les élèves sur les langues d'usage. Comme pour le mémoire lui-même, la qualité de la langue n'est pas explicitement évaluée ; ce n'est que lorsque des inexactitudes nuisent à la cohérence qu'une pénalité est prévue.

## Notes finales prévues

Les coordonnateurs doivent envoyer une note finale prévue pour chaque candidat. Ces notes finales doivent être saisies sur IBIS au plus tard le **20 avril / 20 octobre**. Pour le mémoire, les notes finales sont attribuées sur une échelle de A à E, A étant la note finale la plus élevée.

Dans la mesure où le mémoire est évalué en externe, les superviseurs ne doivent pas noter les mémoires ni leur attribuer des points en vue de les convertir en notes finales. Dans toutes les matières, les notes finales prévues doivent être basées sur les descripteurs des notes finales qualitatifs définis pour la matière concernée, lesquels sont disponibles sur le site Web consacré au mémoire. Les seuils d'attribution des notes finales sont susceptibles de changer, y compris pour les tâches déterminées. L'exactitude de la note finale prévue par rapport à la note réelle est accrue lorsque les prévisions sont correctement fondées sur les descripteurs.

## Intégrité intellectuelle et mémoire

La présentation des références et les bibliographies ne sont évaluées par rapport au critère D qu'en fonction de leur présentation visuelle (par exemple, présentation cohérente des notes en bas de page) et de leur présence (par exemple, la bibliographie comme exigence structurelle). Le contenu et l'exhaustivité d'une référence ou d'une bibliographie ne sont pas évalués, mais des références ou des bibliographies insatisfaisantes ou incomplètes seront signalées par les examinateurs comme un « cas de mauvaise conduite présumée » devant faire l'objet d'une enquête plus approfondie de la part de l'IB. S'il n'y a pas de tentative de citation des sources dans le corps d'un mémoire, ou si les exigences bibliographiques minimales ne sont pas respectées, l'IB en consignera les détails et contrôlera les établissements en conséquence.

Il convient de rappeler aux élèves l'importance de l'intégrité intellectuelle et du référencement approprié des sources. Les informations minimales qu'exige l'IB (qui se substituent à tout style choisi pour la présentation des références) sont décrites à la dernière page du document *Savoir citer et référencer ses sources*, disponible sur le Centre de ressources pédagogiques. Les références insuffisantes sont signalées à l'IB aux fins de vérification de l'authenticité des travaux, ce qui pourrait entraîner un retard dans l'attribution des points et des notes finales. Les établissements qui autorisent des pratiques de citation des sources insuffisantes seront signalés et feront l'objet d'un contrôle et d'un suivi.

## Recours à des ressources externes

Quelle que soit la matière choisie, le mémoire doit être un travail de recherche complet et mené de façon indépendante, qui suit le modèle d'une revue spécialisée ou d'un article de recherche, et qui peut exister et être compris par lui-même, sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes (par exemple, des hyperliens) ou à du matériel d'accompagnement (par exemple, des DVD).

Les examinateurs ne consulteront pas les informations contenues dans des sources externes lorsqu'ils évalueront les mémoires. Les informations ayant rapport à l'argumentation doivent être incluses dans le corps du mémoire pour être prises en considération par l'examineur lors de l'évaluation.

Comme pour les annexes, si des informations cruciales pour l'argumentation sont incluses dans un lien externe, elles seront ignorées, ce qui pourrait avoir des répercussions sur différents critères, comme le critère C (*pensée critique*), en fonction de la qualité des autres analyses.

## Présentation des références dans une langue autre que la langue de rédaction du mémoire

Si nécessaire, il est possible de faire appel à des sources se trouvant dans une langue autre que la langue de rédaction du mémoire. Dans ce cas, l'IB invite les élèves à respecter les consignes suivantes.

Une citation intégrée dans le corps du texte doit être traduite, et l'élève doit préciser le texte original dans une note de bas de page.

Dans la bibliographie, la source doit être référencée dans sa langue originale. Lorsqu'il n'existe pas de traduction officielle de la source, l'élève doit rédiger un résumé dans la langue de rédaction du mémoire, contenant le titre, le nom de l'auteur, le thème central du texte et tout autre renseignement approprié. Cela permet à l'examineur d'évaluer la pertinence de la source.

L'élève doit traduire le texte lui-même s'il n'existe pas de traduction officielle. Dans la mesure du possible, le superviseur doit veiller à ce que la traduction soit exacte et représentative du texte original. Il est préférable que l'élève n'inclue pas la source concernée dans son mémoire s'il considère que le travail de traduction dépasse ses compétences. Lors de la sélection des sources, il est nécessaire de prendre en considération le sujet traité. Par exemple, dans le cadre d'un mémoire en Acquisition de langues, il est essentiel que l'élève référence des ressources authentiques dans la langue concernée par son travail.

### Langue A : mémoires de 3<sup>e</sup> catégorie

Cette option s'apparente à la 2<sup>e</sup> catégorie, en ce sens que si elle comporte un élément comparatif, au moins un texte doit initialement être rédigé dans la langue dans laquelle le mémoire est présenté, mais le texte peut être comparé avec une version traduite d'un texte initialement rédigé dans une autre langue.

### Mémoires en langue B

Bien que les élèves soient autorisés à combiner des catégories, ce qui restera toujours « inadéquat » pour la matière et donc sujet à un plafonnement des notes pour les critères A, B et C sont l'utilisation des artefacts culturels jugés inadaptés, énumérés au chapitre portant sur l'Acquisition de langues. Par exemple, « comment les médias sociaux influencent-ils la culture X ? » ou « comment le chômage influe-t-il sur la culture X ? » sont des questions dépourvues d'éléments concrets et tangibles adaptés à l'objet de la recherche. De tels mémoires ne sont pas appropriés puisqu'il s'agit généralement de mémoires descriptifs et spéculatifs. Cette approche est pénalisante d'entrée de jeu.

## Variété et pertinence des travaux présentés

De nombreux mémoires semblaient encore rédigés selon l'« ancien » modèle d'évaluation (antérieur à mai 2018). Cela est apparu évident, car :

- des résumés étaient inclus, ce qui est acceptable en théorie. Toutefois, comme ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul du nombre limite de 4 000 mots, les

élèves ont souvent dépassé le nombre maximum de mots autorisé, ce qui signifie que, bien souvent, la conclusion n'a pas pu être lue ni évaluée, ce qui a constitué une approche pénalisante ;

- les formulaires *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* étaient souvent descriptifs et résumaient l'introduction, le corps du texte et la conclusion du mémoire, respectivement dans les réflexions initiale, intermédiaire et finale, indiquant que les réflexions avaient été rédigées au terme du processus, plutôt qu'activement, à chaque étape du processus ;
- des matières mentionnées sur la page de titre étaient retirées depuis novembre 2017 (politique, droits de l'homme, étude de la paix et des conflits). Par conséquent, ces mémoires ont manifestement été rédigés sans tenir compte des critères d'évaluation de 2018.

Tout le texte qui constitue le corps du mémoire doit être inclus dans le nombre de mots, à moins que le guide du mémoire n'indique explicitement qu'un élément donné n'est **pas** inclus dans le nombre de mots.

## Résultats des candidats pour chaque critère d'évaluation

### Critère A : domaine d'intérêt et méthode

Certains essais ne comportaient qu'un titre, alors qu'ils doivent aussi contenir une question de recherche formulée sous la forme d'une question, conformément aux exigences. Même si cela ne donne pas explicitement lieu à une pénalité, il s'agit là d'un élément à prendre en considération par rapport aux autres aspects du critère A, lesquels guident l'examineur dans son choix de la note la plus appropriée.

Bien que la plupart des questions de recherche aient été formulées sous la forme d'une question claire et ciblée, certaines ont été formulées de façon maladroite. Les élèves dont la question était maladroite ont souvent été désavantagés, car leur question était trop vaste et insuffisamment ciblée pour qu'ils puissent y revenir, à mesure que leur mémoire progressait.

Une introduction efficace est essentielle pour le critère A et doit inclure une justification des raisons pour lesquelles le sujet a été choisi, et elle doit aussi expliquer pourquoi et comment les sources ont été sélectionnées. Les élèves sont souvent passés à côté de cette occasion. Les élèves doivent réfléchir à la question : Pourquoi, sur le plan scolaire, est-il important de répondre à cette question ?

Lorsqu'un élève arrive à la fin de sa recherche et se rend compte que son travail répond à une question de recherche légèrement différente, il peut retravailler cette dernière avant la remise de la version définitive. Il s'agirait aussi d'un élément pertinent de la réflexion finale à inclure dans le formulaire *Réflexions sur la planification et la progression*, car le fait pour un élève de reconnaître que sa recherche l'a mené dans une voie qu'il n'avait pas prévue initialement dénote la maturité de ses compétences en recherche. Comme l'indique le site Web consacré au mémoire : « Il peut arriver que l'élève ait à revoir sa question de recherche. Il faut donc systématiquement considérer qu'une question de recherche est

provisoire jusqu'à ce que suffisamment de données de recherche aient été rassemblées pour parvenir à un raisonnement. »

### Critère B : connaissance et compréhension

Les sources utilisées sont essentielles pour soutenir la connaissance et la compréhension. Les assertions doivent être étayées et la démonstration de la compréhension doit être appuyée par les sources. Il ne suffit pas de dresser un inventaire des sources primaires ou secondaires. Les sources doivent être intégrées dans la réflexion de l'élève.

Lorsque les élèves ont obtenu des notes moins élevées pour ce critère, c'était souvent en raison d'un mauvais choix de sources qui ne pouvaient pas être utilisées efficacement pour démontrer leur connaissance et leur compréhension. La plupart des élèves possédaient une bonne connaissance de leur sujet, mais celle-ci n'était pas toujours reliée aux sources, de sorte que les assertions apparaissaient comme des généralisations dépourvues de fondements théoriques, ce qui a abouti à un mémoire descriptif.

La terminologie propre à la matière était souvent bien utilisée, mais les références à la théorie et aux concepts étaient moins fréquentes.

### Critère C : pensée critique

Les sources utilisées sont essentielles pour soutenir l'analyse, l'argumentation et l'évaluation. Les sources doivent être utilisées pour soutenir la pensée critique.

Les élèves qui ont obtenu les notes les plus élevées s'exprimaient avec assurance, et leur mémoire était fondé sur une argumentation claire s'appuyant sur une recherche appropriée et minutieuse.

La principale difficulté que les élèves ont rencontrée par rapport à ce critère s'est exprimée par leur tendance à décrire plutôt qu'à analyser et à évaluer. Plutôt que de constituer des synthèses proposant également des indications sur les limites de la recherche et les questions non résolues, les conclusions étaient souvent des répétitions d'idées principales.

Les élèves doivent s'assurer de choisir des sources secondaires appropriées pour appuyer leur argumentation, dans la discipline sur laquelle ils écrivent. Par exemple, une recherche littéraire ne devrait pas comporter une multitude de sources qui sont uniquement historiques ou sociologiques.

### Critère D : présentation

Six éléments doivent impérativement figurer dans le mémoire, et tous seront pris en considération lorsque l'examineur devra déterminer le nombre de points le plus juste devant être accordé à l'élève.

- Page de titre, qui doit comprendre :
  - le titre du mémoire ;
  - la question de recherche ;
  - la matière dans laquelle le mémoire est présenté (ainsi que la catégorie dans

- le cas d'un mémoire en langue, ou le thème et les deux matières dans le cas d'un mémoire en étude du monde contemporain) ;
- le nombre de mots. Si des notes en bas de page ont été utilisées pour indiquer autre chose que des références, elles doivent être incluses dans le nombre de mots apparaissant sur la page de couverture. Il doit également être clairement indiqué que le nombre de mots annoncé comprend les notes en bas de page fournies à titre explicatif.
  - Table des matières
    - Les élèves peuvent utiliser des sous-titres efficaces pour mieux structurer leur texte.
  - Introduction
    - Comme l'indique le site Web consacré au mémoire : « L'introduction doit indiquer au lecteur ce qu'il peut s'attendre à lire dans le mémoire. Elle doit exposer clairement le domaine d'intérêt et le champ de la recherche, et plus précisément donner une idée des sources utilisées et de l'argumentation échafaudée. »
  - Corps du mémoire
    - Les sous-titres peuvent contribuer à soutenir la structure du mémoire. Certains élèves y ont recouru efficacement, mais d'autres ont exagérément subdivisé leur mémoire au moyen de sous-titres arbitraires, ce qui a donné lieu à une série de miniréflexions sur un sujet plus vaste, mais sans cohérence entre elles.
  - Conclusion
    - Comme l'indique le site Web consacré au mémoire : « La conclusion indique ce qui a été accompli et peut comprendre des indications sur les éventuelles limites et questions non résolues. Même si l'élève peut tirer des conclusions au fur et à mesure de ses découvertes, il est important de rédiger une conclusion finale et synthétique à la fin du mémoire. La ou les conclusions doivent être en rapport avec la question de recherche posée. »
  - Références et bibliographie
    - Ces éléments doivent satisfaire aux exigences minimales résumées à la dernière page du document intitulé *Savoir citer et référencer ses sources*. Quel que soit le style de présentation des références utilisé, les exigences minimales de l'IB se substituent à toute autre norme.

D'autres considérations liées à la présentation concernent l'utilisation appropriée, le cas échéant, des éléments ci-après.

- Tableaux
- En-têtes
- Illustrations

## Critère E : investissement

Rappelons que le critère E s'applique uniquement au formulaire de *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire*, et plus précisément aux 500 premiers mots des

réflexions de l'élève. Le mémoire lui-même et le commentaire du superviseur servent de contexte attestant de l'authenticité des réflexions, mais n'ont pas d'incidence sur la note attribuée. Par conséquent, si l'une des situations suivantes se produit, une note de 0 est automatiquement attribuée pour le critère E.

- Le formulaire de *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* n'est pas envoyé.
- Le formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* est rempli dans une langue autre que celle du mémoire. Toutes les parties soumises à l'évaluation doivent être rédigées dans la langue dans laquelle le mémoire est inscrit.

Si le formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* comporte plus de 500 mots, l'examineur arrêtera de le lire lorsqu'il aura atteint la limite de 500 mots. Cette situation risque de pénaliser le candidat si des informations sont fournies plus loin dans les réflexions et abordent les exigences du critère. Il convient de rappeler aux élèves de tenir compte de la limite de 500 mots lorsqu'ils rédigent les résumés de leurs réflexions, afin de s'assurer qu'ils sont aussi succincts que possible en vue de se conformer aux exigences du critère. Comme l'indique la section du guide du mémoire intitulée « Règles à suivre pour remplir et envoyer le formulaire *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* » :

« Sous le contrôle du superviseur, un élève peut néanmoins être autorisé, dans certaines circonstances, à supprimer du contenu dans les sections consacrées à la première session de réflexion et à la réflexion intermédiaire, afin de pouvoir disposer de suffisamment de mots pour rédiger correctement sa réflexion finale. Les réflexions ne doivent en aucun cas être modifiées sur le plan qualitatif. Au début du processus menant au mémoire, les élèves doivent cependant recevoir des directives pertinentes sur le nombre de mots à consacrer à chacune des trois réflexions. »

Les élèves devraient être encouragés, à l'aide des questions que leur pose le superviseur au cours des sessions de réflexion, à réfléchir de manière critique au processus qu'ils ont mené, plutôt que de présenter une simple description des mesures prises ou un résumé des conclusions de leur mémoire.

## Recommandations pour la supervision des futurs candidats

- Prodiguier des conseils judicieux sur la pertinence d'une question.
  - Lorsqu'une question de recherche est jugée inappropriée pour la matière sur laquelle porte le mémoire, l'élève se trouve d'emblée désavantagé puisqu'il ne peut obtenir plus de 4 points sur 6 pour le critère A, de 4 points sur 6 pour le critère B et de 3 points sur 12 pour le critère C. Bien que l'ensemble des points pour les critères D et E soit encore disponible, le nombre de points maximum pouvant être obtenu pour un mémoire par ailleurs conforme aux critères est de 21, ce qui empêche dès le départ d'obtenir les plus hautes notes finales. Une question de recherche ciblée et adaptée à la discipline est essentielle.
- S'assurer qu'il existe suffisamment de documents pour appuyer une recherche sur le sujet et la question de recherche proposés.



- Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de documents pour appuyer la recherche, les niveaux les plus élevés en matière de capacité d'analyse et d'évaluation ne sont généralement pas atteints, car les assertions ne peuvent être étayées ou justifiées. Cela signifie que la version définitive du mémoire tend à revêtir un caractère spéculatif, au lieu de se présenter comme une recherche bien documentée.

Il convient de garder à l'esprit qu'aucune matière choisie pour le mémoire ne constitue une catégorie « fourre-tout » pour les mémoires qui ne se rattachent pas clairement à une autre matière. Chaque matière comporte ses propres recherches universitaires, ses propres théories, concepts et méthodologies, qui devraient tous être pris en compte dans la préparation et l'élaboration d'un mémoire sur l'une des matières autorisées.

Lorsque des sujets recouvrent plusieurs disciplines, il peut être utile d'envisager la possibilité d'un mémoire en étude du monde contemporain en tant que recherche interdisciplinaire sur un sujet d'importance mondiale. Cette matière a cependant elle aussi ses propres exigences spécifiques, comme indiqué dans la section pertinente du guide du mémoire.